Image not found or type unknown

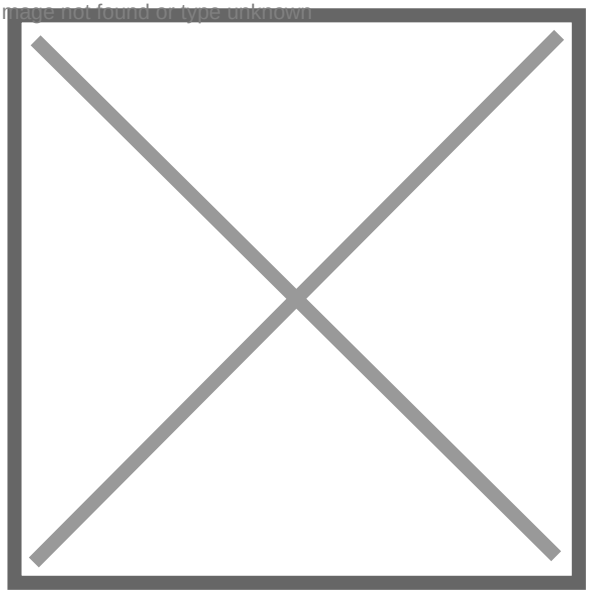

Cloture de compte et frais bancaires

Par **gaelle31**, le **16/06/2017** à **10:43**

Bonjour,

J'ai fait une demande de clôture de compte auprès de bnp le 28 avril. Pour que le solde soit a 0 ils me redonne les 31 euros qui était sur le compte afin que le solde soit a 0 Depuis des frais bancaire me sont appliqués et me retrouve avec un compte débiteur de 130 euros.
Entre temps une lettre datant du 23 mai de la banque me dit vouloir a leur initiative le clôturer le compte et prendra effet dans un delai de 62 jours.
Puis je contester ces frais car j' ai moi-même demander la clôture un mois avant. Sont-ils de leur droits?
merci de votre reponse

Par **Visiteur**, le **16/06/2017** à **11:49**

Bonjour,
Avez vous été en découvert avant la clôture ?

Par **gaelle31**, le **16/06/2017** à **12:07**

Bonjour,

J'ai été à decouvert mais mon conjoint avait soldé le compte avant que je cloture et mon compte etait à +31 euros que l'on m'a restitué le jour où j'ai fait la demande de cloture soit le

28 avril; la banque envoie ce courrier le 26 mai soit un mois après.Les moyens de paiements ont été restitués le 28 avril également.

Par **jos38**, le **16/06/2017** à **15:11**

bonjour. quand on vous a rendu les 31€ on a dû vous faire signer une clôture de compte et un reçu. retournez en la photocopie en recommandé avec la lettre du 26 mai

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés